



RAPPORT D'ÉVALUATION

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages – Modalités d'application de l'incomplet du Collège Inter-Dec

Septembre 2018

Québec, le 26 novembre 2018

Madame Chrystel Jacquot-Donnat
Directrice générale
Collège Inter-Dec
2000, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 6000
Montréal (Québec) H3H 2T2

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages,
dispositions concernant l'*incomplet***

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 26 septembre 2018, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les modalités d'application de l'*incomplet* de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège Inter-Dec, adoptées par son conseil d'administration le 22 juin 2018. Cet examen a été réalisé conformément au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA.

La politique prévoit des modalités d'application pour l'*incomplet permanent* et de l'*incomplet temporaire*. La définition des termes, le champ d'application, les critères d'attribution et les procédures d'attribution conviennent à chacune des situations. Ces modalités sont claires et conformes au RREC.

Dans son rapport d'évaluation d'avril 2018, la Commission avait jugé la PIEA du Collège entièrement satisfaisante. Elle maintient ce jugement.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Marie-France Tassé, directrice des études